

Présidence de M. Nicolas Martin, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 16h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

Mme Simonis répondra à toutes les questions et interpellations au nom de M. Demotte, absent.

1 Interpellation de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Action structurelle, durable et coordonnée de l'OIF dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente» (Article 76 du règlement)

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – À de nombreuses reprises, le ministre-président s'est exprimé au sein de notre parlement au sujet de l'action de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dans la lutte contre le radicalisme en précisant que celle-ci se concentrait sur les politiques préventives via, essentiellement, la promotion de l'État de droit et des droits de l'homme. Cette thématique constitue en effet la préoccupation principale de Mme Jean, Secrétaire générale de l'OIF, dont l'une des priorités actuelles est, par ce biais, la lutte contre le radicalisme et le terrorisme. La conférence qui s'est tenue à Paris du 6 au 8 juin dernier est d'ailleurs la preuve de la pleine conscience de leur rôle qu'ont les membres de l'OIF à ce sujet.

Monsieur le Ministre-Président a déjà évoqué plusieurs actions précises entreprises par l'OIF et ses membres: la diplomatie active de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès des communautés musulmanes des pays africains, la diffusion d'un manuel pédagogique illustrant les possibilités d'utilisation de la pratique sportive pour l'éducation à la citoyenneté et la promotion de la paix et le soutien à des projets de sociétés civiles du Sud tels que la promotion de la liberté d'expression, l'indépendance des journalistes et le renforcement des radios communautaires. Je citerai également le programme stratégique 2018 de l'OIF visant à développer des programmes éducatifs destinés à la jeunesse et mettant l'accent sur la tolérance, la culture du dialogue et la compréhension mutuelle, ces thèmes constituant des outils de déradicalisation. En outre, dans le cadre de ce programme stratégique, des clips dévoilant l'expression de jeunes et de la société civile quant au «vivre ensemble» ont été réalisés et diffusés en partenariat avec de nombreux acteurs tels que l'OIF, TV5 Monde et l'Association internationale

des maires francophones.

Qu'est-il ressorti de la séance plénière de la conférence de Paris, consacrée au traitement médiatique du terrorisme? Ces clips ont-ils permis de toucher directement les publics à risque? Qu'en est-il de la diffusion des clips visant à promouvoir le «vivre ensemble»? Quel bilan peut-on dresser aujourd'hui? Qu'en est-il de l'action de l'OIF dans la diffusion de contre-discours?

Madame la Ministre, pouvez-vous nous informer sur la suite accordée au projet d'espace de constatation politique et diplomatique, annoncé à la fin mars de 2016, associant les États et les gouvernements membres dans le cadre des instances de la Francophonie et lors d'événements spécifiques? Cet espace doit faciliter la concertation et les échanges de bonnes pratiques. A-t-il été créé? Pouvez-vous nous résumer son action?

En outre, M. le ministre-président reconnaissait, en juin 2015, qu'un groupe de vigilance serait utile au sein de l'OIF pour traiter plus particulièrement la question de la déconstruction du discours radical.

Alors que le ministre-président a reconnu, lors de la conférence de Paris, que «les structures internationales telles que l'ONU, l'OTAN et l'Union européenne ont fait la démonstration de leur faiblesse» à ce propos, qu'en est-il de la création au sein de l'OIF d'un groupe structurel et structurant visant à centraliser les politiques et à leur donner une cohérence dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente? Une politique coordonnée va-t-elle être mise en place?

En somme, quel est le bilan de cette conférence de Paris? Quelles sont les actions et la stratégie que le ministre-président a préconisées, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lors des différentes rencontres avec la secrétaire générale et les États membres et associés? Dans son discours, il a prôné d'«engager pleinement l'espace francophone dans le combat contre le terrorisme». Comment cette conférence a-t-elle permis de doter l'OIF d'une stratégie intégrée et concertée? Force est de constater qu'elle n'est pas suffisamment présente aujourd'hui.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Point n'est besoin de rappeler, j'imagine, que les actes terroristes concernent directement une grande partie des pays de l'espace francophone. En outre, l'idéologie destructrice qui les fonde remet en cause les valeurs de paix, de justice et de liberté qui sont au cœur de la francophonie.

Dans ce contexte, dès sa prise de fonction en janvier 2015, la secrétaire générale a érigé la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente au rang des priorités de son mandat, se fondant sur la résolution sur le terrorisme adoptée en ce sens,

lors du Sommet de Dakar de 2014. Cette option forte prolonge et amplifie la stratégie mise en œuvre par l'OIF depuis deux décennies, pour soutenir ses États membres dans leurs efforts de modernisation de leurs appareils administratif, judiciaire et de sécurité et leur volonté d'asseoir l'autorité démocratique de leurs institutions.

C'est dans ce cadre que l'OIF a organisé cette Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation, une conférence que notre ministre-président a eu l'honneur d'inaugurer, en présence de nombreux ministres et autres représentants. Son objectif principal était de permettre aux membres de l'OIF, confrontés chacun à une réalité propre, et aux experts invités de s'informer d'abord sur le phénomène et sur les différentes approches développées au sein des pays membres et ensuite de débattre et d'échanger les bonnes pratiques mises en œuvre en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention du radicalisme violent.

Dans le volet informatif, le ministre-président a souhaité rappeler l'importance que la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde à la prévention, à côté des nécessaires mesures de sécurité.

Nous le savons, le «sécuritaire» à lui seul ne suffira pas à endiguer le phénomène. La mutation d'Al Qaeda en Daech, malgré les moyens internationaux de surveillance et de répression, l'illustre parfaitement.

Pour prévenir ce phénomène, il faut également agir sur le long terme et travailler sur les dimensions identitaire, socioéconomique et culturelle qui sous-tendent le processus conduisant au basculement dans le radicalisme.

Cela passe par un enseignement de qualité accessible à tous, par la cohésion sociale, par un dialogue de fond avec les représentants des différentes communautés et par la lutte contre les clichés et les amalgames.

Concernant les échanges de bonnes pratiques, l'OIF avait balisé les travaux autour d'un certain nombre d'enjeux comme la prévention, la question de la légalité dans la lutte contre le terrorisme, l'intégration de la dimension des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans ces stratégies, le rôle que l'action collective et citoyenne peut y jouer ou encore des questions plus sécuritaires qui ne doivent évidemment pas être dédaignées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles était représentée dans ces différents ateliers, notamment via son réseau anti-radicalisme.

Quant à la tonalité générale de la conférence, on peut dire qu'elle a porté une attention particulière à l'équilibre à trouver entre les mesures de protection de la société et les garanties des droits individuels, ce fameux curseur à placer au bon endroit, entre sécurité et liberté. Elle a, en cela,

marqué sa préoccupation face à la spirale dans laquelle peut se laisser entraîner un État lorsque, pour compenser les carences de moyens donnés aux services pour appliquer efficacement la loi, il prend des mesures d'exception qui portent exagérément atteinte aux libertés individuelles.

Malgré des contextes nationaux très différents, les acteurs institutionnels et ceux de la société civile se sont accordés sur l'importance de travailler à la résilience des individus et des communautés locales pour prévenir la radicalisation, surmonter la violence politique et éviter les attaques terroristes. L'éducation a ainsi été placée en première ligne et la culture présentée comme un catalyseur universel. Les échanges ont donc été riches et nombreux.

Au-delà, la conférence n'avait pas pour ambition de déboucher sur des prises de décision immédiates de la part de l'OIF. Face à une problématique aussi complexe, il s'agissait bien de poser les jalons de la réponse globale que la Francophonie entend définir et mettre en œuvre dans les mois à venir. L'objectif reste donc bien que le prochain sommet de la Francophonie puisse dégager des propositions concrètes d'actions communes que devront porter les membres.

Parallèlement, je tiens à rappeler que l'OIF a lancé l'opération *Libres ensemble*, qui vise une grande mobilisation de la jeunesse sur les réseaux sociaux en faveur de la liberté d'expression et de l'engagement citoyen. Depuis le 10 mars, des millions de jeunes francophones ont ainsi été appelés à se mobiliser pour affirmer leur attachement au vivre ensemble, à la liberté et à la vie, en postant leur message vidéo, leur projet ou leur création. L'appel à la participation de la secrétaire générale a été lancé via un clip réalisé avec des personnalités et des citoyens anonymes de villes touchées, de Paris à Casablanca et de Dakar à Montréal, en passant par Bruxelles et Marseille. Un programme d'activités éducatives, économiques, culturelles, artistiques et sportives sera ensuite mené sur le terrain de toute la francophonie, au plus près des jeunes, avec l'appui de personnalités.

La mobilisation citoyenne numérique durera jusqu'au sommet de Madagascar de novembre 2016. Elle sera relayée plus durablement sur le site internet libresensemble.com qui deviendra une plateforme d'expression, d'échanges et de promotion des bonnes pratiques en la matière. Dans ce cadre, les événements de promotion et les actions de terrain se dérouleront au moins jusqu'à la fin de l'année 2018.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Au vu de la malheureuse actualité de ce week-end, ce sujet revient au premier plan. Comme vous l'avez bien précisé, les pays de la francophonie ne sont absolument pas été épargnés. Nous sommes sensibles à cette thématique et souhaitons que les différents outils, ou à tout le moins les différents

atouts dont nous disposons soient utilisés au maximum pour combattre le radicalisme et le terrorisme. Comme vous l'avez souligné, l'enseignement est une piste à long terme et le gouvernement a déjà mis en place des choses. Des outils pédagogiques pourraient sans doute être développés et adaptés aux différents pays, car la façon d'aborder ce sujet varie d'un État à l'autre.

Je voulais aussi souligner l'intérêt de mon groupe pour la francophonie, comme l'a prouvé l'intervention de M. Wahl lors de la dernière séance plénière. Il est important que nous puissions travailler ensemble sur un sujet comme le radicalisme.

Vous avez aussi souligné que la culture est un vecteur permettant de faire passer des idées et de s'exprimer différemment. Nous devons garder en premier lieu cette liberté. La peur ne doit pas être un frein à l'éducation et à l'évolution d'une société.

Je reste attentive à ce qui se met en place, notamment les programmes d'activités culturelles et sportives.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Impact du FEIS en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Olivier Destrebecq (MR). – Les premiers chiffres du Fonds européen pour les investissements stratégiques ont été dévoilés voici quelques jours.

On estime que le plan Juncker a généré cent milliards d'investissements, dont 80 % issus du secteur privé. Ce chiffre est encourageant, car il démontre que les projets innovants suscitent toujours l'intérêt des investisseurs et que l'Europe est un nœud économique qui compte.

Pour la Belgique, les investissements s'élèveraient à deux milliards et demi.

Au total, combien de projets ont-ils été financés en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le ministre-président en a-t-il fait la liste? Quel montant d'investissements ceci représente-t-il? Quelle est la proportion d'investissements privés? Quels sont les domaines de ces investissements? Quels sont les délais de réalisations?

J'aurais voulu poser cette question à M. Flahaut, mais la conférence des présidents a décidé qu'elle devait être posée au ministre-président.

Mme Isabelle Simonis, ministre de

l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, vous avez demandé le bénéfice que la Fédération Wallonie-Bruxelles a pu retirer du plan Juncker, lancé voici maintenant un an.

Le ministre-président répond que, malgré de nombreux projets d'investissements, notamment en matière d'infrastructures scolaires, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas pu remettre de projet à financer pour ce fonds.

Certes, les idées — et surtout les besoins — sont là, mais les règles de comptabilisation SEC font que les investissements sont bornés par le pacte de stabilité. Autrement dit, ce n'est pas l'accès au financement qui est aujourd'hui l'obstacle aux investissements dans nos compétences. Dès lors, un plan de ce type qui a pour objet d'améliorer cet accès n'est pas la réponse au problème auquel nous faisons face.

En outre, bien qu'il soit théoriquement accessible aux projets publics d'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques est assez mal formaté pour répondre aux besoins de financement de notre Communauté dans la mesure où il vise des projets hautement rentables, susceptibles d'attirer des investisseurs privés.

Le FEIS ne permet pas de répondre à nos besoins d'investissements. Ce qui pourrait y contribuer dans le chef de l'Europe serait de décider la flexibilité, la flexibilisation des règles comptables. Il y a presque deux ans, nous nous sommes associés aux trois Régions pour défendre ce point de vue, mais, hélas, sans succès à ce jour. C'est pourtant la voie la plus indiquée, celle qui nous permettrait d'agir. Ainsi, nous demandons par exemple de pouvoir étaler sur une période plus longue que la durée des travaux l'impact sur les finances publiques des investissements réalisés. Cela nous permettrait de lancer les chantiers répondant à nos besoins et contribuerait, par ailleurs, à la relance de l'activité économique. C'est ce point de vue que nous continuerons à défendre.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse très claire. Vous ne manquerez pas de faire part de ma réplique au ministre-président.

Je suis ravi de savoir que cela fait déjà de nombreuses années que le ministre-président défend ce point de vue, malheureusement en vain jusqu'à présent. Pourtant, sauf erreur de ma part, son groupe politique est en trio de tête au Parlement européen. Bien entendu, le ministre-président ne décide pas seul. Je reviendrai avec des éléments plus pragmatiques. Que M. Demotte ne voie aucune critique, aucun reproche dans mes propos. Nous sommes sur la même longueur d'onde puisque, comme il le dit lui-même, ce serait là une solution très intéressante pour le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je